

Processus de recrutement des personnes citoyennes au conseil scientifique de l'Observatoire national sur les incidences des émissions de contaminants sur la santé et l'environnement (ONICSE)

Le conseil scientifique de l'ONICSE est un regroupement scientifique provenant de différentes universités du Québec ayant des intérêts de recherche liés aux enjeux soulevés par les émissions de contaminants. Les membres contribuent à l'orientation scientifique de la programmation de recherche de l'ONICSE. Au sein du conseil scientifique, le recrutement de personnes citoyennes vise à renforcer la diversité de perspectives dans les processus décisionnels scientifiques. En intégrant des personnes provenant de divers horizons, cette démarche permet de promouvoir l'inclusion. Cela contribue à l'élaboration d'une programmation scientifique mieux adaptée aux réalités de l'ensemble de la population, tout en appuyant les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) promus par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).

1. Rôle

Conformément aux orientations de l'ONICSE et en lien avec les enjeux liés aux incidences des émissions de contaminants sur la santé et l'environnement, les personnes citoyennes du conseil scientifique ont un rôle équivalent à celui des autres membres, soit :

- Identifier les lacunes dans les connaissances;
- Prioriser les besoins en recherche scientifique;
- Conseiller sur les méthodes à privilégier pour le développement et la diffusion des connaissances;
- Participer à des sous-comités thématiques constitués selon les besoins.

Plus spécifiquement, les personnes citoyennes jouent un rôle précieux puisqu'elles renforcent la richesse des perspectives au sein du conseil par l'apport de points de vue de la communauté. Un maximum de quatre sièges est réservé aux personnes citoyennes, en plus d'un maximum de seize sièges occupés par des membres de la communauté scientifique. Les mandats sont d'une durée de deux ans¹.

2. Conditions de participation et responsabilités

Les personnes recrutées doivent résider au Québec et avoir 18 ans ou plus. Elles doivent provenir d'une localité concernée par des enjeux liés aux incidences des émissions de contaminants des fonderies sur la santé et l'environnement, afin qu'elles soient porteuses des points de vue de ces communautés. Aucune compétence particulière ou expérience spécifique ni aucun niveau de scolarité n'est requis.

Les personnes citoyennes doivent être disponibles pour participer aux rencontres du conseil scientifique, par vidéoconférence et occasionnellement en personne². Les rencontres se tiennent à

¹ La première année, un tirage au sort désignera deux personnes citoyennes qui exerceront un mandat d'un an, afin de garantir un renouvellement partiel échelonné et d'assurer une transition progressive dans la composition du conseil scientifique.

² Au besoin, les frais de déplacement et de conciliations familiales seront pris en charge par l'ONICSE.

une fréquence maximale de deux rencontres par mois³. Les personnes doivent être en mesure de partager leurs opinions lors des réunions et de commenter les documents discutés. Elles doivent également investir du temps en préparation aux rencontres pour la lecture des documents.

À titre de membre du conseil scientifique, les personnes citoyennes doivent également remplir et signer la déclaration publique d'intérêt en plus de respecter la confidentialité d'informations privilégiées pouvant être partagées ponctuellement au sein du conseil scientifique.

3. Appel et soumission de candidatures

L'ONICSE fait paraître un appel à candidatures sur plusieurs plateformes et partage l'appel à ses partenaires et dans les médias pour atteindre un public diversifié. Afin d'assurer la diversité des perspectives, un soin particulier est apporté au partage de l'appel à candidatures auprès des personnes qui ne prennent pas généralement la parole dans les comités scientifiques. En ce sens, le comité de sélection fait des propositions afin d'identifier ces groupes, comme les personnes autochtones ou les jeunes parents.

L'affichage inclut des informations sur le rôle des personnes citoyennes et les modalités pour soumettre une candidature ainsi que l'objectif de l'ONICSE d'obtenir une diversité de perspectives au sein du conseil scientifique. L'ONICSE précise aussi son engagement envers l'ÉDI et rédige l'appel dans un langage épicène et inclusif.

Toute personne intéressée doit soumettre un formulaire (annexe 1) exposant ses motivations à rejoindre le conseil scientifique et expliquant son intérêt pour les discussions scientifiques. Pour ce faire, les personnes intéressées peuvent remplir le formulaire en ligne ou contacter l'ONICSE pour obtenir les documents afin de soumettre une candidature par courriel, envoi postal ou en personne.

Pour la création du formulaire en ligne, l'ONICSE privilégie l'utilisation du logiciel de création de sondage *LimeSurvey* puisqu'il permet la protection des renseignements personnels recueillis par l'entreposage des données sur des serveurs locaux de l'UQAT. Aussi, le consentement à l'utilisation et la communication des renseignements personnels sont obtenus préalablement à la saisie du formulaire par la lecture et l'approbation du libellé de consentement. Ce libellé de consentement peut aussi être partagé en version numérique ou papier avec les personnes intéressées à soumettre leur candidature. Les renseignements personnels recueillis sur les personnes candidates doivent être archivés pendant deux ans à la suite de leur réception et peuvent être utilisés dans une nouvelle démarche de recrutement à l'intérieur de ce délai. À la suite de ce délai de deux ans, les renseignements personnels seront détruits définitivement.

L'ONICSE invite les personnes candidates à remplir un formulaire d'auto-identification sur une base volontaire afin de connaître leurs informations sociodémographiques et leur identification aux groupes en quête d'équité. Ces informations partagées de manière consentante permettent de veiller à la diversité des membres du conseil scientifique.

³ Le calendrier des rencontres pourra être révisé afin de maximiser la participation citoyenne.

4. Comité et critères de sélection

L'objectif principal du comité de sélection est d'assurer la diversité des perspectives au sein des membres du conseil scientifique, entre autres, par la sélection de personnes citoyennes avec des expériences professionnelles et des parcours personnels variés. Toutes les formes de savoirs expérientiels constituent un atout pour contribuer aux réflexions et aucune compétence spécifique n'est requise.

Un comité de sélection composé d'un minimum de 3 membres du conseil scientifique analyse les candidatures à l'aide d'un outil de réflexion (annexe 2). L'ONICSE considère les étapes suivantes pour la mise en place du comité de sélection :

- Créer le comité de sélection;
- Viser une diversité de profils (genre, origines, perspectives et parcours);
- Fournir au besoin une formation sur les concepts du recrutement inclusif et des biais inconscients (annexe 3);
- S'assurer de gérer tout conflit d'intérêts avant d'amorcer les évaluations;
- Déterminer une méthode de travail et de prise de décision commune, dont la façon d'utiliser l'outil de réflexion.

Un processus d'évaluation systématique et inclusif, basé sur des référents communs et partagés, limite les biais inconscients et les préjugés lors de l'évaluation des candidatures. Ces dernières sont évaluées en fonction des contributions attendues des personnes citoyennes au sein du conseil scientifique. Les critères d'évaluation sont les suivants :

1. **Motivation et intérêt pour les questions scientifiques liées aux impacts des émissions de contaminants sur la santé et l'environnement** : l'évaluation considère la curiosité scientifique des personnes candidates ainsi que leurs expériences personnelles ou leurs implications en lien avec ces thématiques. Une attention particulière est portée aux engagements au sein de communautés ou de secteurs touchés par ces enjeux.
2. **Aisance à partager des expériences personnelles et capacité à les utiliser de manière constructive** : les candidatures sont examinées en fonction de la diversité des expériences de vie et des perspectives offertes, qu'elles soient professionnelles, personnelles ou communautaires. La capacité démontrée à mobiliser ces expériences dans les échanges est prise en compte.
3. **Capacité d'écoute et ouverture à des opinions différentes** : l'évaluation porte sur l'aptitude à collaborer au sein d'une équipe et sur l'intérêt démontré envers la diversité des points de vue.
4. **Habiletés de communication** : l'évaluation considère la capacité à exprimer des réflexions critiques respectueuses respectant les principes de dialogue constructif et collaboratif.

L'évaluation des candidatures s'effectue à travers l'attribution d'une cote générale sous forme de lettre pour chaque critère par les membres du comité de sélection :

- **A** : excellente démonstration
- **B** : bonne démonstration
- **C** : démonstration moyenne
- **D** : faible démonstration

Chaque membre du comité attribue une cote individuelle à partir des critères établis. Lors de la délibération, les membres partagent les cotes attribuées afin de permettre une discussion ouverte et un échange constructif des opinions et des points de vue. Cette démarche favorise une évaluation collective et une prise de décision éclairée pour la sélection des personnes citoyennes au sein du conseil scientifique.

5. Intégration et valorisation

L'ONICSE accueille la personne citoyenne préalablement à la première rencontre du conseil scientifique à laquelle elle participera. Le partage d'information peut se faire en deux séances afin de ne pas surcharger cette personne. L'accueil doit permettre de :

- Se familiariser avec la mission, les objectifs, les principes et les valeurs de l'ONICSE;
- Connaître le rôle du conseil scientifique, sa composition et ses membres;
- Comprendre les orientations guidant les travaux;
- Préciser les moyens de communication possibles pour partager ses réflexions;
- Expliquer les discussions récentes pour faciliter l'intégration;
- Répondre à toutes les questions des personnes citoyennes;
- Permettre le partage des besoins particuliers ou accommodements facilitant la participation.

L'ensemble du conseil scientifique est invité à reconnaître et valoriser les apports des personnes citoyennes dans les discussions et les décisions afin d'assurer une participation constructive dans un environnement inclusif et respectueux. L'ONICSE effectue un suivi régulier avec la personne citoyenne pour créer une relation de confiance et un espace d'échange.

Annexe 1 – Formulaire de candidature à titre de personne citoyenne au sein du conseil scientifique de l'ONICSE

1. Prénom : _____
2. Nom : _____
3. Courriel : _____
4. Téléphone : _____

5. Motivation

Décrivez votre motivation à rejoindre le conseil scientifique de l'ONICSE :

6. Intérêt pour les questions scientifiques

Précisez votre intérêt envers les enjeux scientifiques liés aux incidences des émissions de contaminants sur la santé et l'environnement :

7. Expériences et perspectives

Expliquez comment vos expériences professionnelles ainsi que vos implications communautaires et personnelles sont pertinentes à titre de personne citoyenne qui souhaite joindre le conseil scientifique :

8. Aptitudes pour le travail d'équipe

Décrivez votre intérêt à travailler en équipe et les aptitudes requises selon vous pour exprimer un désaccord :

9. Ouverture à la diversité des points de vue

Décrivez votre capacité à faire preuve d'ouverture d'esprit et à accueillir des opinions ou des points de vue qui diffèrent des vôtres :

Annexe 2 – Outil de réflexion pour l'évaluation des candidatures de personnes citoyennes au conseil scientifique de l'ONICSE

Nom de la personne candidate : _____

Critère	Questions	Explication succincte	Cote*
Motivation et intérêt pour les questions scientifiques	5 et 6	L'évaluation considère la motivation et la curiosité scientifique des personnes candidates. Une attention particulière est portée aux engagements au sein de communautés ou de secteurs touchés par ces enjeux.	
Partage et utilisation constructive des expériences personnelles	7	Les candidatures sont examinées en fonction de la diversité des expériences de vie et des perspectives offertes, qu'elles soient professionnelles, personnelles ou communautaires. La capacité démontrée à mobiliser ces expériences dans les échanges sera prise en compte.	
Capacité d'écoute et ouverture à des opinions différentes	8 et 9	L'évaluation porte sur l'aptitude à collaborer au sein d'une équipe et sur l'intérêt démontré envers la diversité des points de vue.	
Habileté de communication	8	L'évaluation considère la capacité à exprimer des réflexions critiques respectueuses respectant les principes de dialogue constructif et collaboratif.	

*L'évaluation se base sur l'attribution des cotes suivantes :

A : excellente démonstration, **B** : bonne démonstration, **C** : démonstration moyenne et **D** : faible démonstration

Annexe 3 – Formation en ligne disponible pour le comité de sélection

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, [Module de formation portant sur les préjugés inconscients et le processus d'évaluation par les pairs](#), 2019.